



COMMISSION SPORTIVE 89
Procès-verbal n° 5 – Saison 2013 / 2014
Le lundi 17/03/2014 à 18h00
A Monéteau

Présents : Mmes Dupas Lysiane, Plat Delphine et Valtat Sylvie.

Mrs Borsato Yves, Chaxel Gilles, Darlot Jean-Pierre, Roualet Cyril, Taffineau Didier,
Thélémaque Didier, Tissier Michel,

Absents ou Excusés : Mrs Bernard Didier, Lecot Reynald.

1- Matchs non joués au 10/03/2014 (Fin de la période des dates buttoirs)

U13F => 2 matchs :

Match n° 751 : S. Brienon – US Joigny

Lecture est faite des différents courriers et mails reçus des 2 clubs, il en ressort que par manque de communication, par manque d'entente entre les 2 clubs, la commission décide de mettre match forfait aux 2 équipes, avec pénalités sportives (0 point aux 2 clubs) mais sans pénalité financière.

Match n° 756 : US Joigny - USC Monéteau

Par manque d'effectifs pour l'US Joigny et pour l'USC Monéteau lors du report, la commission décide match forfait aux 2 équipes, avec pénalités sportives (0 point au 2 clubs) mais sans pénalité financière.

U13M => Néant

U15F => 3 matchs :

Match n° 559 : EL Sens-Paron – USC Monéteau 2

Forfait pour El Sens-Paron, avec pénalités sportive (0-20) et financière (50 €).

Match n° 562 : BB Vermenton -El Sens-Paron

Forfait pour Sens-Paron, avec pénalités sportive (20-0) et financière (50 €).

Match n° 564 : CTE Aillant/Charny - El Sens-Paron

Forfait pour El Sens-Paron, avec pénalités sportive (20-0) et financière (50 €).

Du fait des 3 forfaits de l'équipe de l'Elan Sens-Paron, celle-ci est forfait général, avec la possibilité de finir le championnat, systématiquement en déplacement (le score sera de 21-1 sur FBI).

U15M => 1 match :

Match n° 431 : El Sens-Paron – BB Vermenton

Match forfait aux 2 équipes, avec pénalités sportives (0 point aux 2 clubs) mais sans pénalité financière.

U17 F Aménagé => 1 match :

Match n° 367 : El Sens-Paron – US Toucy

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Forfait pour l'US Toucy, avec pénalités sportive (20-0) et financière (50 €).

U17 M Aménagé => 2 matchs :

Match n° 236 : AS Héry - US Joigny

Match à jouer le **27 Avril 2014** (dimanche)

Match n° 235 : El Sens-Paron – Stade Auxerre

Match à jouer le **27 Avril 2014** (dimanche)

SF => 2 matchs :

Match n° 1 (trophée de l'Yonne) : USC Monéteau 3 – El Sens-Paron 2

Forfait pour El Sens-Paron, avec pénalités sportive (20-0) et financière (80 €).

Match n° 143 : US Toucy – El Sens-Paron

Le match a été joué après la date buttoir. La commission fera un rappel du règlement (date à respecter), mais sans pénalité financière.

SM => 2 matchs :

Match n° 47 : El Sens-Paron 2 – Stade Auxerre 2

Forfait pour Stade Auxerre, avec pénalités sportive (20-0) et financière (80 €).

Match n° 51 :FR Augy-Vaux – El Sens-Paron 2

Forfait pour El Sens-Paron, avec pénalités sportive (20-0) et financière (80 €).

Une pénalité financière est donnée pour tous les forfaits, à l'exception des matchs U13 F n° 751 et 756 et U15 M n° 431.

2- Affaires à traiter

Infraction à l'article 434.7 de la règle du brûlage :

M. Rulle, licencié au Stade Auxerre (n° VT910282), ayant joué en NM3 avec L'union Stade Auxerre / AS Héry, le 28/09/2013, ne pouvait participer qu'au championnat immédiatement inférieur, suivant l'article 434.7 du règlement de la FFBB. Hors Mr Rulle a participé à plusieurs rencontres du championnat départemental, ainsi qu'à 2 rencontres du Trophée de l'Yonne SM.

Ce point étant méconnu, lorsqu'il s'agit d'une Union, la commission sportive doit se renseigner auprès de la FFBB et si ce point de règlement est le même, la commission statuera comme suit :

L'équipe du Stade Auxerre en SM perd par forfait, avec pénalités sportive et financière (une seule pénalité financière à 80 €) les matchs dont la liste suit :

Match n° 02 : Stade Auxerre 2 – E Sens-Paron = 0-20

Match n° 22 : Stade Auxerre 2 – CA St Georges = 0-20

Match n° 32 : US Joigny 2 - Stade Auxerre 2 = 20-0

Match n° 37 : Stade Auxerre 2 – Avallon = 0-20

Match du Trophée de l'Yonne :

Match ¼ : Stade Auxerre - CA St Georges = 0-20

CA St Georges qualifié pour les ½ finales

Match ½ : Stade Auxerre 2 - AS Héry = 0-20

AS Héry qualifié pour les ½ finales

Du fait de la qualification de St Georges et de l'AS Héry, les 2 équipes joueront un match d'appui pour déterminer le finaliste.

Ce match se déroulera le **12 Avril 2014 à 20h30 à St-Georges :**

Match n° 2 :CA St Georges - AS Héry

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

3- Tirage des challenges de l'amitié SF et SM

Challenge de l'amitié SF :

¼ Finales Challenge SF : samedi 3 mai 2014 à 18h30

CASF 1 : USC Monéteau 3 (+7) – USC Monéteau 2

CASF 2 : BB Vermenton (+7) – El Sens Paron 1

½ Finales Challenge SF : samedi 24 Mai 2014 à 18h30

CASF 3 : Vainqueur 2 – USC Monéteau 1 (chez le vainqueur 2)

CASF 4 : US Joigny 1 - Vainqueur 1 (à Joigny)

Finale du challenge de l'amitié SF :

Samedi 14 juin 2014 à Monéteau à 17h30 (après le panier d'or)

CASF 5 : Vainqueur 3 – Vainqueur 4

Challenge de l'amitié SM :

¼ Finales du Challenge SM : samedi 3 mai 2014 à 20h30

CASM 1 : El Sens Paron 2 (+28) – Union Stade Auxerre / Héry

CASM 2 : P Pont (+7) – El Sens Paron 1

CASM 3 : CA St Georges (+14) – Stade Auxerre 1

CASM 4 : AS Héry (+14) – US Joigny 1

½ Finales du Challenge SM : samedi 24 mai 2014 à 20h30

CASM 5 : Vainqueur 1 – Vainqueur 2, (Vainqueur 1 reçoit).

CASM 6 : Vainqueur 4 – Vainqueur 3, (Vainqueur 4 reçoit).

Finale du challenge de l'amitié SM :

Samedi 14 juin 2014 à Monéteau à 19h30

CASM 7 : Vainqueur 5 – Vainqueur 6

4- Lieu de la Finale du Challenge U17M le samedi 24 mai 2014 à 18h30

En levée de rideau du match CA SM 5,

Chez le vainqueur 1 (El Sens Paron 2 ou Union Stade Auxerre / Héry)

5- Attribution des finales de Coupes Jeunes et Trophées de l'Yonne

1/ Finales = le jeudi 1^{er} mai à Héry

- Finales Coupes de l'Yonne jeunes en U13 F et M, U15 F et M

U13 F = US Joigny ou BB Vermenton – CTE Villeneuve Sens Paron ou Monéteau 1

U13 M = CA St Georges – BB Vermenton 2 (+10) ou Aillant (+10)

U15 F = USC Monéteau – US Joigny

U15 M = CA St Georges (+10) – CTE Joigny Villeneuve/Y

- Finales Trophées de l'Yonne en SF et SM

SF = USC Monéteau 3 – BB Vermenton

SM = P. Pont – CA St Georges ou AS Héry

2/ Finales Coupes de l'Yonne U17 F et M = le jeudi 8 mai 2014 à Avallon

Une finale sèche (à 2) en féminines

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex

Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr

N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

et un plateau à quatre équipes en masculins.
½ finale U17 M – match n° 1 = 1er challenge aménagé – 4^e challenge aménagé
½ finale U17 M – match n° 2 = 2^e challenge aménagé – 3^e challenge aménagé
Finale des perdants U17 M – match n° 3 = perdant match 1 – perdant match 2
Finale des U17 F - match n° 4 = Avallon BC – P. Pont
Finale des vainqueurs U17 M – match n° 5 = vainqueur match 1 – vainqueur match 2

3/ ½ Finales et Finales Coupes de l'Yonne U20 M =
le jeudi (de l'Ascension) 29 mai 2014 à Tonnerre

½ finale U20 M – match n° 1
½ finale U20 M – match n° 2
Finale des perdants – match n° 3
Finale des vainqueurs – match n° 4

6- Récompenses

Didier Thélémaque a fait la liste des récompenses nécessaires aux différentes manifestations et le stock étant faible, Le Trésorier Y. Borsato et le Président D. Taffineau donnent leurs accords pour l'achat des coupes et médailles, pour un montant n'excédant pas 1500 €.

7- Questions diverses

Il est évoqué le cas d'une joueuse, évoluant en U13 F région, pour qui le club a demandé qu'elle joue en masculin, lors d'un match de coupe, pour effectif insuffisant. Sur ce point, rien n'étant stipulé dans le règlement sportif du Comité de l'Yonne, le Président de la commission sportive avait donné son accord et nous respectons cette décision.

Par contre, la commission décide de statuer dès la saison prochaine et de rajouter au règlement des coupes :

La mixité ne pourra être acceptée que si le club n'a pas d'équipe féminine dans la catégorie.

Le règlement sera revu, quant aux équipes participant aux coupes et notamment d'imposer des équipes personnalisées ; point à réétudier en collaboration avec la Commission qualifications statuts et règlements.

La séance est levée à 21h40.

Sylvie VALTAT,



Secrétaire de séance
1^{ère} Vice Pdte du Comité

Didier THELEMAQUE,



Président
de la Commission Sportive 89

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z